

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la  
Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 8 avril  
2020, à 17h.

Le conseil de la MRC des Etchemins siège en séance ordinaire par voie  
de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

François Michon (Saint-Luc)  
Camil Turmel (Lac-Etchemin)  
Martine Boulet (Saint-Benjamin)  
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)  
Lucie Gagnon (Saint-Louis)  
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)  
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)  
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)  
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)  
René Allen (Sainte-Aurélie)  
Christian Chabot (Sainte-Justine)  
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Madame Rachel Goupil, mairesse suppléante de la Municipalité de  
Saint-Camille, est présente à cette téléconférence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

***Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.***

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, la directrice  
générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Vien, le directeur  
général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Monsieur Martin Roy ainsi  
que Linda Gilbert.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur  
Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la  
bienvenue aux personnes présentes.

**2020-04-01**

### **01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a  
déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une  
période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui  
prolonge cet état d'urgence pour période additionnelle soit jusqu'au 7  
avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 412-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge  
l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des  
Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui  
autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par  
tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé  
de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux  
que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du  
conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à  
prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et  
que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y  
participer par téléphone.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-04-02**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des  
sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que  
présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

### **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

### **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 MARS 2020**

### **04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

**04.01.03 - Report d'échéance du dernier versement des  
quotes-parts**

**04.01.04 - Nomination représentant CADMS**

**04.02 - Ressources humaines**

**04.02.01 - Ratification des décisions prises par la directrice  
générale**

**04.03 - Transactions immobilières achat/vente**

**04.03.01 - Résolution pour l'achat du 223, 2e Avenue à  
Lac-Etchemin**

**04.03.02 - Location d'un espace guichet automatique à la  
Caisse des Etchemins**

**04.04 - Communications entre la MRC et PMT Roy Assurances**

**04.05 - Vente du bâtiment 1137, Route 277 à la SQI**

### **05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

**05.01 - Informations de la directrice générale**

**05.02 - Compte rendu du Comité administratif**

### **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

**06.01 - Intervention du préfet**

**06.02 - Intervention des membres des comités**

### **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

### **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

- 08.01** - Certificat de conformité - Règlement d'urbanisme Saint-Prosper
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
  - 09.01** - Réparations à faire au Centre de traitement de boues
  - 09.02** - Entente avec VIRIDIS
    - 09.02.01** - Abroger résolution 2020-03-26 - Dossier Centre de traitement des boues septiques
    - 09.02.02** - Entente 2020 avec Viridis
  - 09.03** - Tubulure - Démarrage du projet
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
  - 10.01** - Sûreté du Québec - Priorités d'action régionales et locales 2020 (PARL)
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
  - 11.01** - Nommer la représentante de la MRC pour Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches
  - 11.02** - Fonds régions et ruralité (FRR) - Pacte fiscal
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
  - 13.01** - Demande aide financière terrain jeux unifié Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
  - 14.01** - Appui à Saint-Camille démarche appellation "Village relais"
  - 14.02** - Appui à Ste-Sabine projet mise aux normes infrastructures récréatives déposé dans PAFIRS
- 15 - CORRESPONDANCE**
  - 15.01** - Report du Salon des Familles
  - 15.02** - Lettre de la Municipalité de Saint-Louis à la députée de Bellechasse concernant le réseau routier
  - 15.03** - Lettre de Steven Blaney concernant le COVID-19: Rémunération des élus
- 16 - DIVERS**
  - 16.01** - Gestion de crise COVID-19 - Rôle du C.A.
  - 16.02** - Aides économiques dans les Etchemins: tableau récapitulatif
  - 16.03** - Report campagnes de communication: TVA-OUTFRONT-UBÉO
  - 16.04** - Contrôle temporaire des accès à la MRC des Etchemins
  - 16.05** - Appui à Horto Verdi producteur horticole
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-04-03

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie

du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2020 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES /  
LÉGISLATION**

**04.01 - Administration**

**2020-04-04**

**04.01.01 - Liste des comptes à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent vingt-deux mille cinq cent quarante-huit dollars et soixante-cinq cents (322 548.65 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**04.01.02 - État des encaissements et déboursés**

État transmis avec l'avis de convocation.

**2020-04-05**

**04.01.03 - Report d'échéance du dernier versement des quotes-parts**

CONSIDÉRANT les décrets 177-2020, 388-2020 et 412-2020 par lesquels l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités de la MRC des Etchemins ont reporté les échéances des comptes de taxes municipales ou encore abaissé le taux d'intérêt sur les paiements en retard afin d'aider leurs citoyens dans le contexte de la crise du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités de la MRC pourraient voir leurs revenus temporairement à la baisse durant cette crise et se retrouver dans une situation précaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER  
GUYLAIN TURCOTTE,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reporte la date d'échéance du deuxième versement des quotes-parts pour l'année 2020 la faisant passer du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-04-06**

**04.01.04 - Nomination représentant CADMS**

ATTENDU QUE l'article 5.3 des règlements de régie interne de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud prévoit la nomination d'un représentant de la MRC des Etchemins au conseil d'administration pour un mandat de deux ans;

ATTENDU QUE le mandat doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE soit confirmée la nomination de Monsieur Richard Couët, préfet de la MRC des Etchemins, pour siéger au conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) à titre de représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.02 - Ressources humaines**

2020-04-07

##### **04.02.01 - Ratification des décisions prises par la directrice générale**

CONSIDÉRANT l'état sanitaire d'urgence décrété sur son territoire par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les diverses mesures mises en place par les gouvernements durant les dernières semaines et qui ont un impact direct sur les employés et sur le fonctionnement de la MRC;

CONSIDÉRANT que les bureaux de la MRC ont été fermés au public à compter du 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a convoqué des réunions d'urgence du Comité administratif afin de prendre les décisions et qu'elle a obtenu son appui;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a participé à des conférences téléphoniques avec des homologues des MRC de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE diverses mesures ont été mises en place rapidement et/ou temporairement comme la fermeture des bureaux de la MRC le 16 mars 2020 afin de permettre aux familles de s'organiser étant donné la fermeture des garderies et des écoles ou encore des mises à pied;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine les mesures mises en place par la directrice générale avec l'appui du Comité administratif, relatives aux décisions requises en raison de la pandémie COVID-19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.03 - Transactions immobilières achat/vente**

Voir courriel de Me Rodrigue

2020-04-08

##### **04.03.01 - Résolution pour l'achat du 223, 2e Avenue à Lac-Etchemin**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est propriétaire d'un édifice au 1137-1139, Route 277 à Lac-Etchemin où elle loge ses bureaux administratifs et qu'elle loue à la Société québécoise des

infrastructures (SQI) le rez-de-chaussée pour le poste de la Sûreté du Québec des Etchemins depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a un problème d'espace à bureau pour son personnel et ses contractuels, de salle de réunion et d'un local pour ses archives depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a analysé différents scénarios : un agrandissement du bâtiment actuel, vente et relocalisation de nos installations, ou occupation de l'espace loué à la SQI pour pallier ses problèmes d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a finalement résolu de mettre fin au bail avec la SQI, lequel venait à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a avisé la SQI de son intention de ne pas renouveler ledit bail venant à échéance le 30 juin 2020 en adoptant la résolution numéro 2018-10-14 respectant le délai prévu audit bail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la SQI ont offert à la MRC d'acheter son siège social et de garder la MRC comme locataire mais que cette option soumise par la SQI ne règle pas le problème du manque d'espace de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général de la Caisse des Etchemins a communiqué avec la direction générale de la MRC des Etchemins pour l'informer que le bâtiment actuel (223, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin) est devenu trop grand pour leurs besoins et que celui-ci serait disponible pour une vente à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a analysé cette nouvelle option en tenant compte de l'offre de la SQI d'acheter son bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a fait une offre de prix de vente à la SQI pour son bâtiment actuel, laquelle offre était conditionnelle à une transaction future avec la Caisse des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la SQI a accepté le prix demandé par la MRC des Etchemins conditionnellement à la revue diligente et l'inspection du siège social actuel de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a négocié avec la Caisse des Etchemins l'achat de son bâtiment et que les négociations ont permis d'avoir un projet de promesse de vente et d'achat entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a négocié avec la SQI la vente de son bâtiment et que les négociations ont permis d'avoir un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat entre les parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU**

**QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la promesse de vente avec la Caisse des Etchemins pour l'achat du bâtiment situé au 223, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin;**

**QUE la direction générale de la MRC des Etchemins a fait des vérifications auprès de la Municipalité de Lac-Etchemin pour le zonage**

et les avis émis pour les risques de pollution affectant l'immeuble;

QUE la Caisse des Etchemins a fourni les documents suivants : certificat de localisation, rapport d'évaluation de la valeur marchande du bâtiment en date du 11 juin 2019, deux rapports environnementaux (phase 1 et phase 2 en date du 16 décembre 2019 et du 29 janvier 2020) et du carnet de santé de l'immeuble en date du 11 janvier 2019;

QUE la direction générale de la MRC des Etchemins a consulté son aviseur légal sur l'achat de ce bâtiment et sur la façon dont la MRC fait les transactions avec la caisse;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins achètera le bâtiment de la Caisse au montant de 637 000\$ (valeur marchande du rapport d'évaluation) sans garantie légale;

QUE la Caisse des Etchemins financera le prix d'achat sans intérêts pour une période de remboursement sur 10 ans, avec un paiement annuel selon la date du contrat de vente;

QUE la Caisse des Etchemins continuera d'occuper gratuitement les lieux contre paiement des frais d'exploitation à compter de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE le projet de promesse de vente comprend un bail d'occupation par la caisse pour un guichet automatique;

QUE le projet de promesse de vente inclut que le bâtiment est vendu meublé selon une liste qui sera fournie par le vendeur sauf exceptions de certaines voûtes qui demeurent la propriété du vendeur et qui seront déménagées à ses frais;

QUE le projet de promesse de vente doit être signé dans les meilleurs délais et que l'on recevra le projet d'acte de vente au moins 72 heures avant la signature de l'acte devant le notaire mandaté à cet effet;

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-04-09

**04.03.02 - Location d'un espace guichet automatique à la Caisse des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins et la Caisse des Etchemins ont conclu une promesse de vente et d'achat du bâtiment situé au 223, 2<sup>e</sup> Avenue à Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE la promesse de vente et d'achat contient une clause pour un bail d'occupation pour un guichet automatique;

CONSIDÉRANT QUE le bail d'occupation pour un guichet automatique est pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable annuellement par la suite;

CONSIDÉRANT QUE le bail d'occupation pour un guichet automatique est une location gratuite qui comprend aussi l'utilisation de l'enseigne extérieure à 35% de sa superficie;

CONSIDÉRANT QUE la caisse assumera les charges de sécurité et de surveillance, de même que celles d'une assurance locataire pour l'espace loué et que la MRC des Etchemins sera responsable de toutes

les autres dépenses d'exploitation des lieux loués;

CONSIDÉRANT QUE la caisse maintiendra une assurance qui couvrira les lieux loués et que la MRC des Etchemins devra prendre une assurance appropriée et aviser son assureur de la présence d'un locataire et d'un espace loué;

CONSIDÉRANT QUE l'espace loué est de 245 pieds carrés, soit 230 pieds carrés de lieux communs et de 15 pieds carrés pour le guichet automatique tel qu'indiqué dans le plan fourni par la Caisse des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins cède une exclusivité d'utilisation des lieux loués pour la durée de l'Entente à la Caisse des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le projet de bail d'occupation pour un guichet automatique et l'utilisation de l'enseigne extérieure à 35%;

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **04.04 - Communications entre la MRC et PMT Roy Assurances**

Concernant les transactions vente/achat à venir.

**2020-04-10**

#### **04.05 - Vente du bâtiment 1137, Route 277 à la SQI**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est propriétaire d'un édifice au 1137-1139, Route 277 à Lac-Etchemin où elle loge ses bureaux administratifs et qu'elle loue à la Société québécoise des infrastructures (SQI) le rez-de-chaussée pour le poste de la Sûreté du Québec des Etchemins depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1999;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a analysé différents scénarios : un agrandissement du bâtiment actuel, vente et relocalisation de nos installations, ou occupation de l'espace loué à la SQI pour pallier ses problèmes d'espace;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a finalement résolu de mettre fin au bail avec la SQI, lequel venait à échéance le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a avisé la SQI de son intention de ne pas renouveler ledit bail venant à échéance le 30 juin 2020 en adoptant la résolution numéro 2018-10-14 respectant le délai prévu audit bail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la SQI ont offert à la MRC d'acheter son siège social et de garder la MRC comme locataire mais que cette option soumise par la SQI ne règle pas le problème du manque d'espace de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la SQI a accepté le prix demandé par la MRC des Etchemins conditionnellement à la revue diligente et l'inspection du

siège social actuel de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a négocié avec la SQI la vente de son bâtiment et que les négociations ont permis d'avoir un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la promesse bilatérale de vente et d'achat avec la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour la vente du bâtiment situé au 1137-1139, Route 277 à Lac-Etchemin;

QUE le projet de promesse de vente comprend un bail pour l'occupation par la MRC des Etchemins pour ses locaux actuels du 1137, Route 277 à Lac-Etchemin;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins vend son bâtiment actuel à la Société québécoise des infrastructures (SQI) au montant de 765 000\$ sans garantie légale;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le bail proposé et les annexes A et B;

QUE la MRC des Etchemins continuera d'occuper ses locaux actuels contre le paiement d'un loyer mensuel de 5 201.35\$ (taxes en sus) à compter de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au 30 juin 2021 avec les mêmes clauses que le bail actuel entre la MRC et la SQI;

QUE le projet de promesse de vente doit être signé dans les meilleurs délais et que l'on recevra le projet d'acte de vente au moins 72 heures avant la signature de l'acte devant le notaire mandaté à cet effet;

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et le directeur général adjoint de la MRC des Etchemins, monsieur Martin Roy, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **05 - DIRECTION GÉNÉRALE / COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

### **05.01 - Informations de la directrice générale**

### **05.02 - Compte rendu du Comité administratif**

Les comptes rendus du Comité administratif des 24 et 26 mars 2020 ont été transmis avec l'avis de convocation.

Le compte rendu du Comité administratif du 7 avril 2020 a été déposé sur Weblex ce 8 avril.

## **06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**

### **06.01 - Intervention du préfet**

Monsieur Couët mentionne qu'il a participé à de nombreuses téléconférences pour la plupart au sujet de la crise Covid-19.

### **06.02 - Intervention des membres des comités**

Les rencontres ont été annulées en raison de la pandémie COVID-19.

## **07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**

Aucun projet.

## **08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION**

2020-04-11

### **08.01 - Certificat de conformité - Règlement d'urbanisme Saint-Prosper**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté le 2 mars 2020, le règlement no 03-2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement no 03-2020 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale ou son directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

2020-04-12

### **09.01 - Réparations à faire au Centre de traitement de boues**

ATTENDU QUE l'opérateur de l'usine de traitement de boues a effectué l'entretien préventif des installations et qu'il a constaté que plusieurs réparations étaient à faire pour le bon déroulement des activités de la prochaine saison;

ATTENDU QUE la liste des réparations de même que certaines soumissions ont été présentées au Comité administratif ainsi qu'en Comité de travail;

ATTENDU QUE les maires désirent que les réparations soient effectuées le plus tôt possible afin de ne pas perturber les opérations saisonnières de l'usine;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise les réparations. Pour

le convoyeur, trois soumissions ont été demandées, que le contrat soit octroyé à Atelier spécialité Paradis Inc. au coût de 11 535 \$(avant taxes) plus bas soumissionnaire conforme. Pour les fusibles, contrat accordé à Applied Ind. Technologies au coût de 1 348.70 \$ (avant taxes). Pour la réparation du bol de la centrifugeuse, Engrenage L.B. Inc. au coût de 3 000 \$ (avant taxes).

QUE pour les autres pièces à changer, l'opérateur devra s'assurer d'obtenir les meilleurs prix et de faire approuver au préalable par la directrice générale, madame Dominique Vien et/ou le directeur général adjoint monsieur Martin Roy, la commande des pièces ou pour un contrat à accorder à un fournisseur pour une réparation précise.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **09.02 - Entente avec VIRIDIS**

Point d'information. Courriel validation de la couverture d'assurances concernant l'entente avec VIRIDIS.

**2020-04-13**

#### **09.02.01 - Abroger résolution 2020-03-26 - Dossier Centre de traitement des boues septiques**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,  
ET RÉSOLU

QUE la résolution 2020-03-26 soit par la présente abrogée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-04-14**

#### **09.02.02 - Entente 2020 avec Viridis**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins opère un centre de traitement des boues de fosses septiques depuis 1994;

CONSIDÉRANT QUE les installations de la MRC des Etchemins nécessitaient des travaux de modernisation après plus de 20 ans d'opération;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a confié un mandat à la firme SNC Lavalin en octobre 2014 afin d'identifier des solutions;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a procédé à un appel d'offres public en juin 2017 pour la modernisation de son centre de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été accordé en juillet 2017 à la firme d'ingénierie Les Services EXP Inc. pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le projet était estimé au départ à 720 490\$;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande d'informations au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'un nouveau certificat d'autorisation, notre certificat actuel nous permettant de rejeter 40,3 mètres cubes par jour dans les étangs de la municipalité de Lac-Etchemin, ledit ministère a soulevé la problématique que nous ne respectons pas les exigences actuelles de notre certificat d'autorisation en dépassant le débit autorisé;

CONSIDÉRANT QUE ledit ministère a émis des préoccupations quant

aux charges expédiées dans les étangs et n'était pas disposé à nous donner un certificat d'autorisation sans avoir l'assurance qu'on réglait le dossier des charges rejetées dans les étangs;

CONSIDÉRANT QUE devant les préoccupations émises par le ministère, il a fallu revoir tout le processus de traitement et cette situation, outre de faire en sorte que les délais du mandat n'ont pas été respectés, aurait fait exploser les coûts qui seraient passés à quelque 1 200 000\$ de façon préliminaire en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins réitère sa volonté de se conformer aux normes de son certificat d'autorisation actuel;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins s'est engagée à assumer sa part des coûts pour la vidange des étangs aérés du centre de traitement des boues de fosses septiques. La vidange aura lieu à l'été 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins ne traitera plus de boues en provenance de l'extérieur de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis fin à son projet de modernisation de son usine de traitement des boues de fosses septiques et au contrat avec la firme Les Services EXP Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins considère urgent de mettre en place une nouvelle approche pour le traitement et la disposition d'une partie des boues de fosses septiques avant le début de la saison de traitement, soit le 1<sup>er</sup> mai 2020 pour éviter le rejet de charges supérieures à ce qui est permis dans les étangs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins désire se prévaloir des dispositions prévues au règlement 133-19 sur la gestion contractuelle pour accorder un contrat de gré à gré inférieur au seuil obligeant de procéder par appel d'offres public;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'entente et ses annexes déposées par Viridis pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2020. Ladite proposition est pour le traitement et la disposition de 2 750 mètres cubes de boues au prix de 33,00\$ le mètre cube.

QUE le préfet, monsieur Richard Couët et la directrice générale de la MRC des Etchemins, madame Dominique Vien, soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce dossier pour et au nom de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-04-15**

**09.03 - Tubulure - Démarrage du projet**

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de récupération des tubulures sera mis en place sous peu dans les écocentres de Sainte-Justine et Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui recevront lesdites tubulures doivent préparer les sites d'entreposage et que des frais y sont rattachés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,  
ET RÉSOLU

QUE la MRC effectue les paiements établis aux municipalités de Sainte-

Justine et de Saint-Prosper, soit 9 000 \$ chacune.

QU'une entente d'approvisionnement soit conclue avec *Environek Récupération et transformation* afin que les tubulures amassées puissent être redirigées vers ce centre de récupération. Que la directrice générale, madame Dominique Vien, soit désignée pour signer ladite entente.

QUE la MRC des Etchemins sera responsable de la publicité de ce nouveau service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

2020-04-16

### 10.01 - Sûreté du Québec - Priorités d'action régionales et locales 2020 (PARL)

#### **PRIORITÉS D'ACTION RÉGIONALES ET LOCALES 2020:**

1	Effectuer des opérations en sécurité routière afin de sécuriser le réseau routier (vitesse, ceinture, cellulaire, alcool au volant, etc.);
2	Rencontre de parrainage avec les élus municipaux;
3	Patrouille dans les endroits ciblés (secteur chalets et cabanes à sucre);
4	Assurer une présence policière dans les endroits publics (bars, commerces, centres de loisirs, etc.);
5	Effectuer des opérations en lien avec le transport lourd (vitesse, no truck, etc.);
6	Effectuer des opérations en lien avec le transport scolaire (Transpec) et les zones scolaires;
7	Effectuer des opérations en lien avec les véhicules modifiés;
8	Effectuer des opérations en lien avec le récréotouristique (VTT, motoneige, nautique);
9	Intervention dans le milieu scolaire via le PIMS;
10	Intervention ciblée en matière de crime organisé (drogue niveau 1);
11	Réaliser des activités de prévention.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent les 11 priorités d'action régionales et locales 2020 énumérées ci-haut;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Steven Ferland, responsable du poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2020-04-17

### 11.01 - Nommer la représentante de la MRC pour Entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a adhéré à l'entente sectorielle de développement pour le soutien des services de proximité dans la région de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins doit désigner un représentant au comité directeur de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale, Madame Dominique Vien, soit désignée à titre de représentante de la MRC des Etchemins au Comité directeur de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **11.02 - Fonds régions et ruralité (FRR) - Pacte fiscal**

Point d'information: Entente officielle signée relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (ancien programme FDT).

### **12 - AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet.

### **13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**

2020-04-18

#### **13.01 - Demande aide financière terrain jeux unifié Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine**

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière des municipalités de Saint-Camille, Saint-Magloire et Sainte-Sabine pour le terrain de jeux unifié;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins, se voit contraint de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14 - DEMANDE D'APPUI**

2020-04-19

#### **14.01 - Appui à Saint-Camille démarche appellation "Village relais"**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis souhaite obtenir l'appellation de "Village-relais";

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins reconnaît la démarche de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et pense que ce premier Village-relais favorisera le rayonnement de la MRC dans tout le Québec;

ATTENDU QUE la MRC des Etchemins possède de nombreux attraits touristiques, culturels et naturels qui profiteront de cette certification en apportant plus de visiteurs sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis dans sa démarche pour obtenir l'appellation « Village-relais ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2020-04-20**      **14.02 - Appui à Ste-Sabine projet mise aux normes infrastructures récréatives déposé dans PAFIRS**

ATTENDU QUE les maires ont pris connaissance du Projet de mise aux normes infrastructures récréatives, sportives et culturelles de la municipalité de Sainte-Sabine à être déposé au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) Canada-Québec*;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnaît l'importance du projet pour la population de la Municipalité de Sainte-Sabine et des municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins appuie la Municipalité de Sainte-Sabine dans sa demande d'aide financière pour son Projet de mise aux normes infrastructures récréatives, sportives et culturelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15 - CORRESPONDANCE**

**2020-04-21**      **15.01 - Report du Salon des Familles**

ATTENDU QUE l'organisme "Salon des familles des Etchemins" s'est vu contraint d'annuler son activité prévue le 18 avril 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC désire maintenir son partenariat pour l'édition 2021 du Salon des familles des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**15.02 - Lettre de la Municipalité de Saint-Louis à la députée de Bellechasse concernant le réseau routier**

Dépôt de correspondance.

**15.03 - Lettre de Steven Blaney concernant le COVID-19: Rémunération des élus**

Dépôt de correspondance.

**16 - DIVERS**

**2020-04-22**      **16.01 - Gestion de crise COVID-19 - Rôle du C.A.**

ATTENDU QUE l'état sanitaire d'urgence décrété par le gouvernement du Québec apporte son lot de décisions administratives supplémentaires à prendre, et cela dans des délais parfois très courts et de façon urgente;

ATTENDU QUE le règlement numéro 02-86 de constitution du Comité

administratif prévoit à l'article 9 que le Conseil de la MRC peut lui confier toute autre compétence par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le Comité administratif à prendre les décisions nécessaires au bon fonctionnement de la MRC, à la gestion des ressources humaines, des ressources financières et des ressources immobilières. QUE le Conseil de la MRC des Etchemins soit informé par les moyens les plus appropriés dans les circonstances des décisions prises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2020-04-23

**16.02 - Aides économiques dans les Etchemins: tableau récapitulatif**

ATTENDU le nouveau programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

ATTENDU QUE la MRC devra faire l'analyse des demandes qui lui seront soumises;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins délègue le processus d'analyse des demandes d'aide dans le cadre du nouveau programme à son Comité administratif avec le soutien du comptable, monsieur Éric Lachance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16.03 - Report campagnes de communication: TVA-OUTFRONT-UBÉO**

Voir tableau joint.

2020-04-24

**16.04 - Contrôle temporaire des accès à la MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs régions du Québec ont vu leurs accès contrôlés afin de limiter la propagation de la Covid-19;

CONSIDÉRANT les demandes de plus en plus nombreuses reçues notamment de gens d'affaires et de citoyens de limiter les accès au territoire de la MRC des Etchemins dans le contexte de la pandémie;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX  
ET RÉSOLU

DE demander aux autorités de la santé publique d'envisager de mettre notre MRC sous contrôle d'accès afin de limiter la propagation de la Covid-19. Il est de plus convenu de solliciter nos députés locaux en ce sens.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**16.05 - Appui à Horto Verdi producteur horticole**

CONSIDÉRANT QUE la situation des producteurs horticoles a été rétablie lors du point de presse du premier ministre du 13 avril 2020, la présente résolution n'est plus requise.

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-04-25**

#### **18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,  
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 18 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
RICHARD COUËT  
PRÉFET

\_\_\_\_\_  
DOMINIQUE VIEN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

